

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

date de convocation
24 juin 2021

date d'affichage
de l'ordre du jour
24 juin 2021

date d'affichage
du compte-rendu
08 juillet 2021

Nombre de Conseillers
- en exercice : 33
- présents : 25
- représentés : 8
- absents : 0
Nombre de votants : 33

Le Maire d'EPINAY-SUR-ORGE certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis-en
Sous-préfecture
et exécutoire le :

L'an deux mil vingt et un, le 1^{ER} juillet à 20H00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé à la Mairie sous la présidence de Mme DORLAND Muriel, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme DORLAND, Maire,
M. MARCHAU, Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, Mme RICHARD, M. WALTER, Mme MARTIN, M. BARRIERE, Mme PANZANI, M. FABBRO, Maires-Adjointes,
M. MARAIS, Mme LEQUEUX, M. SCHILTZ, M. HADDAD, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, M. DUGAST, Mme DESAILLY, Mme GAUDRY, M. FUTOL, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. BLOTTIERE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. RANDOING, représenté par Mme DORLAND, Maire,
Mme LUTIER, représentée par Mme PANZANI, Maire-adjoint,
M. DIDRY, représenté par M. BARRIERE, Maire-adjoint,
Mme BOUVIER, représentée par Mme CASTAINGS, Maire-adjoint,
Mme CHABRILLAT, représentée par Mme MARTIN, Maire-adjoint,
M. DUCHESNE, représenté par Mme LEQUEUX, Conseillère municipale,
Mme BAIRRAS, représentée par M. BLOTTIERE, Conseiller municipal,
M. M. LEGOUGE, représenté par M. P. LEGOUGE, Conseiller municipal

ÉTAIENT ABSENTS : /

Secrétaires de séance : M. BARRIERE

OBJET : MISE EN CONCORDANCE DES CAHIERS DES CHARGES DES LOTISSEMENTS « LES JARDINS D'EPINAY » ET LE « DOMAINE D'EPINAY » AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME

Accusé de réception en préfecture
091-219102167-20210701-DEL69-2021-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

Accusé de réception en préfecture
091-219102167-20210701-DEL69-2021-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'AVIS SUR
LA MISE EN CONCORDANCE DES CAHIERS DES CHARGES
DES LOTISSEMENTS « LES JARDINS D'ÉPINAY » ET « LE
DOMAINE D'ÉPINAY » AVEC LE PLAN LOCAL D'URBANISME
COMMUNAL**

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 20 juin 2019, modifié le 26 septembre 2019 et mis en révision le 29 septembre 2020,

VU le cahier des charges du lotissement « Les Jardins d'Épinay » approuvé par arrêtés préfectoraux en dates du 06 juillet 1928, 10 juillet 1929 et 22 décembre 1931,

VU le cahier des charges du lotissement « Le Domaine d'Épinay » approuvé par arrêté préfectoral du 08 avril 1927,

VU la délibération n°33/2021 du Conseil municipal en date du 30 mars 2021, approuvant le principe de mise en concordance des cahiers des charges des lotissements « Les Jardins d'Épinay » et « Le Domaine d'Épinay » avec le Plan local d'urbanisme communal, approuvant les termes des projets de dossiers afférents, autorisant Madame la Maire à engager la procédure correspondante et à la mener à son terme ainsi qu'à signer tous documents en lien avec cette affaire,

VU la décision n°E21000030/78 en date du 30 mars 2021 de Madame la Présidente du Tribunal administratif de Versailles désignant Monsieur Bernard ALEXANDRE en qualité de commissaire enquêteur,

VU l'arrêté de Madame la Maire n°98/2021 en date du 12 avril 2021 prescrivant l'enquête publique relative à la mise en concordance des cahiers des charges des lotissements « Les Jardins d'Épinay » et « Le Domaine d'Épinay » avec le Plan local d'urbanisme communal, du 06 mai 2021 au 05 juin 2021,

VU le courrier de Madame la Maire aux résidents des lotissements concernés en date du 26 avril 2021 les informant du contexte et du déroulement de ladite enquête publique,

VU l'avis d'enquête affiché sur les panneaux administratifs communaux à compter du 19 avril 2021, ainsi que les publications effectuées dans les journaux « Le Parisien » en dates du 16 avril 2021 et 07 mai 2021 et « Le Républicain » en dates du 15 avril 2021 et 06 mai 2021, sur le site internet de la ville, sur les réseaux sociaux ainsi que sur les panneaux électroniques,

VU les dossiers soumis à enquête publique,

VU le rapport et les conclusions motivées du Commissaire enquêteur en date du 18 juin 2021 émettant un avis favorable au projet de mise en concordance assorti de 2 recommandations, à savoir d'une part, procéder à une rédaction complète des nouveaux cahiers des charges issus de la mise en concordance en reproduisant in extenso les articles originaux et en procédant à la réécriture des articles modifiés et, d'autre part, adresser une information circonstanciée au public concerné, aux notaires spinoliens ainsi qu'à la chambre des notaires de l'Essonne,

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil municipal de formuler un avis sur la mise en concordance des cahiers des charges,

CONSIDÉRANT la nécessité de clarifier la situation juridique,

APRÈS avoir entendu l'exposé de son rapporteur,

APRÈS en avoir délibéré,

- à l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à la mise en concordance des cahiers des charges des lotissements « Les Jardins d'Épinay » et « Le Domaine d'Épinay » avec le Plan local d'urbanisme communal suite à l'enquête publique.

DIT que les recommandations émises par le Commissaire enquêteur dans le cadre de son avis favorable seront prises en compte.

AUTORISE Madame la Maire à signer tous documents en lien avec cette affaire.



Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Muriel DORLAND
Maire d'Épinay-sur-Orge
Présidente déléguée de la CPS